

Besançon, le 31 août 2020,

Chers curés,
Chers responsables de catéchèse,

Demain, ce sera la rentrée scolaire et la reprise des diverses activités pastorales avec le même enthousiasme que nous déployons depuis des mois. Nous sommes encore en période d'épidémie et tout ceci nous demande de continuer à respecter et à mettre en place les protocoles sanitaires en vigueur (cf. *documents sources*). Les mesures sanitaires actuelles vont donner un peu plus de souplesse ce qui devrait nous aider à accueillir au mieux les enfants en catéchèse. Nous aurons de la joie à nous retrouver pour poursuivre l'annonce de la foi et à cheminer avec eux.

Chaque paroisse et/ou doyenné, à l'aide des recommandations diocésaines, verra objectivement comment organiser la catéchèse pour favoriser une activité la plus normale possible.

Nous vous proposons donc la démarche suivante :

Quelques points d'attention :

Prévoir un échange préalable avec vous, les catéchistes et les familles, pour décider des conditions de reprise de la catéchèse pour cette nouvelle année et pour constituer les équipes :

- + Veiller à ce que les catéchistes s'engagent à respecter les normes sanitaires en vigueur (cf. *Livret parents rentrée 2020**)
- + Il n'est pas souhaitable que les personnes à risque prennent en charge une mission de catéchèse,
- + Trouver un lieu adéquat qui permette la mise en place du protocole sanitaire. Le domicile du catéchiste pourrait ne pas être adapté : présence de personnes à risque dans l'entourage, impossibilité de mettre en place le protocole sanitaire....
- + Informer les familles sur les dispositions mises en place, sur leur responsabilité vis-à-vis de la participation de leur enfant (apprentissage des gestes barrières, ne pas envoyer leur enfant s'il présente des symptômes ou si dans l'entourage il se présente des personnes avec des symptômes ou des cas de COVID-19).
- + Il est nécessaire que les parents préviennent sans délai le responsable de la catéchèse lors de suspicion, exposition ou cas confirmé de COVID-19 au sein du foyer en précisant si c'est l'enfant qui est concerné. Il est important que cette communication puisse se faire sans attendre le résultat d'un test pratiqué de manière à ce que les membres du même groupe puissent également être testés rapidement.
- + S'il y a suspicion et/ou le cas avéré de COVID-19, ils doivent être signalés sans délai par le responsable de catéchèse, en lien avec le curé, aux services compétents de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Coordonnées DDCS du Doubs : 03 81 60 74 60 / ddcspp@doubs.gouv.fr

Coordonnées DDCS de Haute-Saône : 03 84 96 17 18 / ddcspp70@haute-saone.gouv.fr

L'information sera aussi transmise au service diocésain de catéchèse (03 81 25 28 15 - sdcatechese@diocese-besancon.fr).

Les séances de catéchèse

- + S'assurer que la salle ou le lieu respecte le protocole sanitaire,
- + Veiller à bien aérer les salles avant, pendant et après la séance de catéchèse,
- + Le nombre d'enfants par groupe n'est pas restreint,
- + Donner la possibilité aux enfants de se laver les mains ou à défaut d'utiliser du gel hydroalcoolique avant et à la fin de la séance de catéchèse. Utiliser des essuie-mains à usage unique.
- + Prévoir un espace d'un mètre au moins entre chaque personne. Si la distance d'un mètre n'est pas possible, le masque est obligatoire à partir de 11 ans. Avant 11 ans, veillez à avoir la plus grande distance possible entre les enfants.
- + Le catéchiste, comme tous les adultes, devra porter un masque.
- + Le catéchiste veille à la désinfection des locaux et du matériel en cas de prêt.

Temps fort ou retraite

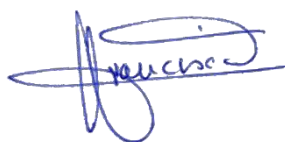
- + Nous vous conseillons pour le choix du lieu du temps forts de privilégier celui qui applique les mesures sanitaires (maisons diocésaines, communautés...). N'hésitez pas à joindre le service diocésain pour avoir les coordonnées,
- + Le nombre d'enfants par groupe n'est pas restreint. Dans la mesure du possible, favoriser les activités en petits groupes. En grand groupe, veillez au respect des distances.
- + Informer les parents des conditions d'accueil de leur enfant,
- + Les bénévoles participant à tout ou partie de la retraite peuvent être admis dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières.
- + Chaque famille s'organise pour amener son enfant sur les lieux. Dans la situation actuelle, l'organisation de covoiturage par la paroisse n'est pas possible. Il ne peut relever que de la responsabilité familiale.
- + En cas de pique-nique et goûter, les enfants et les catéchistes apportent ce qu'ils vont manger ainsi que leurs couverts. Pour les temps de repas, il est recommandé de faire déjeuner les groupes constitués ensemble.

Ces recommandations peuvent être amenées à évoluer en fonction de l'évolution de l'épidémie.
N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, complément d'information.

Que l'Esprit Saint réchauffe nos cœurs et nous soutienne dans l'annonce de la foi et le service auprès des familles.



Karine ALVA BERNAL
Responsable diocésaine de la
Catéchèse et du Catéchuménat



Père Jean-François FRANCISCO
Vicaire référent du Pôle Initiation et Vie chrétienne

Documents sources (en pièce jointe)

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, *Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires – année scolaire 2020-2021*, mise à jour le 20 août 2020.

* Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, *Livret parents rentrée 2020*, 2020.